

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	19/10/2023
Date d'affichage de la convocation	19/10/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, M. François POHU, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Nicole GAYOUX en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER

ABSENTS : M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Franck LOPEZ

Mme Nina BASTIER est désignée secrétaire de séance.

REQUALIFICATION D'UN ILOT URBAIN PHASE 1 – CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT (60 PLACES) : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2334-42 et suivants,

Vu le projet global de requalification de l'ilot Bouchy,

Considérant que ce projet d'aménagement global est en cours d'élaboration ;

Considérant que la première phase des travaux de requalification de l'ilot consiste en la mise en la création d'un parking de 60 places ;

Considérant l'intérêt pour la Commune obtenir des financements pour la réalisation de son projet d'aménagement ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve la première phase des travaux de requalification d'un ilot urbain rue du Puy Guignard, relative à la création d'un espace de stationnement (60 places).

ARTICLE 2 : Sollicite l'aide financière du Département de la Charente au titre des amendes de police ainsi que l'aide de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL 2024, et toute autre aide financière, pour le financement de ce projet.

ARTICLE 3 : Approuve le plan de financement prévisionnel du projet ci-dessous :

	Montant subventionnable HT	Taux	Subvention escomptée
DETR-DSIL 2024	402 478 €	45%	181 115,10 €
Département-Amendes police	70 000 €	50 %	35 000 €
Commune de Ruffec	428 268 €	49,54%	212 152,90 €

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette opération.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le **26 OCT. 2023**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

